



714 - 151 RUE SLATER • OTTAWA (ONTARIO), CANADA • K1P 5H3
TÉLÉPHONE : (613) 594-3196 • TÉLÉCOPIEUR : (613) 594-9375
www.childcareadvocacy.ca • ccaac@istar.ca

Mémoire sur les services d'apprentissage et de garde destinés aux jeunes enfants

Consultation pré-budgétaire de 2005 tenue par le Comité permanent des finances Budget fédéral de 2006

Résumé

Étant donné l'écrasant volume d'informations sur le besoin en services de garde et les avantages qui en découlent, il est heureux d'apprendre que le Canada s'apprête finalement à aller de l'avant. Les engagements financiers du Canada à l'égard des services et du soutien aux familles et aux jeunes enfants ont augmenté au cours des dernières années et certaines provinces et territoires ont commencé à élaborer et à mettre en place des stratégies détaillées en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en milieu communautaire.

Les objectifs d'une approche nationale en matière de services de garde sont décrits sommairement dans un document de stratégie produit par l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance (ACPSGE). L'ACPSGE a été fondée en 1983 en vue de promouvoir des services de garde de qualité, universels, financés par l'État et sans but lucratif qui sont accessibles à tous. L'Association qui compte plus de 140 000 membres incluent des parents, des fournisseurs de soins, des chercheurs et des étudiants ainsi que des associations féminines, des organismes de lutte contre la pauvreté, des syndicats, des organismes pour la justice sociale, des associations de personnes handicapées et des organisations rurales.

La *Stratégie canadienne en matière de garde à l'enfance : Cadre d'action proposé* (novembre 2004) a été élaborée au fil d'une démarche de participation citoyenne d'une année. Ses éléments s'inspirent de recherches étayant les facteurs inhérents à des services de garde de bonne qualité ainsi que de leçons apprises de pays dotés de systèmes de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants intégrés. Nos propositions s'adressent au gouvernement du Canada et concernent plus précisément des mesures à prendre à l'extérieur du Québec.

Notre stratégie présente un calendrier étalé sur quinze ans concernant un nouveau programme fédéral de financement des services de garde et une loi qui permettrait d'assurer la prestation au sein des collectivités de services de qualité en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Ces services seraient accessibles à tous les enfants de moins de six ans, que ce soit à temps partiel ou à temps plein. Cette stratégie prévoit également des politiques qui aideront les parents à concilier les responsabilités professionnelles et familiales.

Pour appuyer davantage les objectifs relatifs aux services de garde, le gouvernement fédéral doit accroître ses investissements publics bien au-delà de son engagement actuel consistant à investir 5 milliards de dollars sur cinq ans et maintenir ce financement à long terme. De concert avec les provinces et les territoires, ce financement public doit être accompagné d'une politique gouvernementale et d'un engagement en matière d'obligation de rendre des comptes pour s'assurer qu'une gamme de services de qualité, universels, à prix abordable et sans but lucratif en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sont disponibles dans toutes les collectivités au pays.

Introduction

L'an dernier, le Comité permanent des finances du gouvernement fédéral a recommandé :

Que le gouvernement fédéral, ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux intéressés, annoncent dès que possible des initiatives qui auront pour effet de réduire la pauvreté chez les enfants. Ces initiatives devraient comprendre un régime de services de garde national, accessible, abordable, de haute qualité et sans but lucratif, financé et réglementé par le secteur public

L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance (ACPSGE) félicite le Comité permanent composé de représentants de tous les partis de sa reconnaissance des nombreux éléments clés qui sont requis pour créer un système de services de garde à l'enfance, adapté aux besoins, en milieu communautaire et pancanadien. Cette reconnaissance témoigne de l'appui général de la population canadienne à l'égard des services de garde à l'enfance. Quatre-vingt-dix p. cent des Canadiens croient que « *le Canada devrait se doter d'un plan de services de garde coordonné à l'échelle nationale, qui veillerait à ce que tous les enfants aient accès à des services de qualité, peu importe leur revenu familial, leurs handicaps, leur race ou la région du pays où ils vivent* ». (Que veut le public? Fédération canadienne des services de garde à l'enfance/ACPSGE, 2003)

En ce qui a trait à la détermination des besoins par le Comité pour réduire la pauvreté infantile, nous joignons notre voix aux nombreuses voix qui demandent l'adoption immédiate de mesures importantes. En 1989, la Chambre des communes a décidé à l'unanimité d'éliminer la pauvreté chez les enfants canadiens d'ici l'an 2000. Pourtant, en 2005, un million d'enfants canadiens, soit près d'un enfant sur six, vivent encore dans la pauvreté et un nombre disproportionné d'enfants autochtones sont touchés par la pauvreté.

Le gouvernement fédéral prévoit en 2006 un autre excédent budgétaire important. La productivité à long terme de notre pays est inextricablement liée à la synchronisation et à l'intégration des progrès dans toutes les sphères du développement social, de sorte que l'excédent budgétaire est une occasion à ne pas rater de remplir les vieilles promesses faites aux Canadiens. C'est pourquoi, par exemple, l'ACPSGE appuie les demandes suivantes de Campagne 2000 :

- Une aide financière accrue aux familles à faible revenu
- Des logements à prix abordable
- La création d'emplois décents et une augmentation du salaire minimum
- Un système universel et à prix abordable de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Services de garde à l'enfance : bien plus que la seule réduction de la pauvreté

Un système national de services de garde à l'enfance de qualité qui est abordable et accessible à tous les enfants et à toutes les familles entraîne des répercussions sociales et économiques qui incluent la réduction de la pauvreté infantile et plus encore.

Les familles ont besoin d'une gamme de mesures de soutien, telles que des lieux de travail favorables à la famille et des congés parentaux adéquats, pour les aider dans le rôle important qu'elles jouent relativement à l'éducation des enfants. Loin d'être une solution parfaite, l'investissement accru du Canada dans l'extension des prestations parentales et de maternité est un exemple récent de notre approche collective au soutien des familles ayant de jeunes enfants.

Les familles canadiennes ont également besoin de services de garde à l'enfance.

L'ACPSGE définit les programmes en matière d'apprentissage et de garde destinés aux jeunes enfants comme des programmes d'ordre facultatif qui soutiennent le développement et l'apprentissage optimaux des enfants âgés de 0 à 12 ans tout en :

- procurant aux parents l'aide et les ressources dont ils ont besoin pour être actifs sur le marché du travail, poursuivre des études, prendre soin d'autres membres de leur famille ou pour être des participants actifs dans leur collectivité;
- fournissant un soutien et des ressources qui aident les parents à prendre part activement au processus d'apprentissage de leurs enfants;
- prônant l'égalité des femmes.

Un système efficace de services de garde à l'enfance offre une gamme d'options en matière de services de qualité et universellement accessibles pour les familles. Ces options pourraient inclure des services de garde en milieu familial réglementés et des garderies de même que des haltes-garderies, des services de garde préscolaire ou des maternelles ainsi que des programmes à temps partiel, à temps plein et aux heures prolongées.

Les services en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants donnent la possibilité aux enfants de croître et de se développer en santé, et ces services viennent compléter le rôle assumé par les parents à la maison. À la maison, les parents et leurs enfants tirent profit de services tels que les programmes à temps partiel et les programmes préscolaires parce qu'ils donnent aux parents l'aide dont ils ont besoin et l'accès à des réseaux, et permettent aux enfants d'acquérir de nouvelles expériences sur le plan social.

[Traduction] Nous croyons que la politique gouvernementale destinée à nos enfants qui est la plus susceptible de donner les meilleurs résultats est celle qui permet à tous les enfants d'avoir accès à des services de garde de qualité, à prix abordable, dans des centres de développement de l'enfance. Cette politique vise également les enfants de parents qui restent à la maison.

The Vancouver Board of Trade Task Force on Early Child Development and Child Care, "Investing in our children is good public policy", July, 1999, p. 11

Les services de garde à l'enfance améliorent la productivité au Canada

L'investissement public utilisé plus particulièrement pour instaurer un système de services de garde influera sur au moins deux des trois domaines d'intervention définis par le Comité permanent en ce qui a trait à la productivité : le capital humain et physique.

Investissement dans le capital humain

L'amélioration de la croissance de la productivité au Canada nécessite une main-d'œuvre qualifiée. Les données disponibles confirment que des services de garde de qualité, à prix abordable et accessibles favorisent la participation au marché du travail, l'acquisition de nouvelles compétences et l'acquisition continue du savoir, en particulier chez les femmes. Les services de garde favorisent également l'émergence dans le futur d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.

Au Canada, plus de trois millions d'enfants âgés de moins de 12 ans ont des mères qui occupent actuellement un emploi rémunéré. Néanmoins, la « fragmentation » des services dans la plupart des régions du pays, à l'extérieur du Québec, donne à entendre qu'il n'y a suffisamment de places de garde réglementées que pour seulement 15,5 p. cent de ces enfants (Early Childhood Education and Care in Canada, 2004).

Étant donné les lacunes en matière d'accessibilité, il n'est pas surprenant que les conflits entre la vie professionnelle et la vie privée coûtent aux organisations canadiennes environ 2,7 milliards de dollars annuellement en heures de travail perdues, dû à l'absentéisme (Conseil canadien de développement social). À l'extérieur du Québec, un grand nombre des places de garde réglementées qui existent bel et bien ne sont pas à prix abordable. Les deux principales dépenses que doivent assumer les familles qui élèvent des enfants sont : les frais de garde et le loyer. De plus, la recherche sur la qualité des services attire constamment l'attention sur le besoin de former et de rémunérer convenablement le personnel des services de garde. Cela dit, une étude après l'autre signale que la main-d'œuvre majoritairement féminine reçoit de faibles salaires et des avantages sociaux minimes.

La « fragmentation » actuelle des services veut aussi dire que le Canada accuse un retard sur d'autres pays qui récoltent les fruits de leurs investissements publics dans un système de services de garde à l'enfance. Par exemple, par rapport à leurs pairs âgés de 12 ans de la Nouvelle-Zélande qui ont bénéficié de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de qualité supérieure, les enfants canadiens ont obtenu 12 % de moins dans leurs tests d'habileté à lire et à écrire et d'habileté arithmétique (CCDS).

Les mères actives ayant de jeunes enfants, dont la contribution annuelle au PIB du Canada s'élève à 53 milliards de dollars, influent sur le taux de croissance de la productivité canadienne (CCDS). Ce lien ne peut que se resserrer compte tenu des pénuries de main-d'œuvre qualifiée qui sont amplement prévues – un fait que le Comité permanent reconnaît en demandant aux participants de se pencher sur des « *mesures qui encouragent les gens à travailler et à investir dans la formation continue* ».

La première étape consiste à élaborer une infrastructure de première qualité pour le développement de la petite enfance...

Allocution prononcée par **David Dodge, gouverneur de la Banque du Canada, devant le Humber College Institute of Technology & Advanced Learning, Toronto, Ontario, le 30 mars 2005.**

Investissement dans le capital physique

Les collectivités deviennent « *des endroits où les gens ont envie de vivre et de travailler* » lorsqu'on accorde de l'importance aux enfants et aux familles, lorsque l'on soutient ceux qui ont besoin de soins supplémentaires et d'attention, et lorsque l'on met à la disposition des services des fonds suffisants.

À l'instar des écoles et des bibliothèques, l'investissement dans le capital physique par la mise sur pied de garderies en milieu communautaire contribue à faire en sorte que les collectivités sont des endroits où il fait bon vivre et travailler. Les services de garde à l'enfance qui sont universellement accessibles et intégrés aux collectivités véhiculent des valeurs d'harmonie sociale, économique, culturelle et ethnique et d'égalité entre les sexes, auxquelles les Canadiens attachent de l'importance. Ils contribuent à réduire les écarts entre les enfants, y compris ceux qui ont des habiletés différentes et ceux qui proviennent de groupes présentant une grande diversité de cultures, de structures familiales et de conditions économiques. Les services de garde à l'enfance peuvent permettre de souhaiter la bienvenue aux nouveaux Canadiens, en appuyant leur participation dans la société canadienne et en favorisant le respect de leur propre patrimoine et la culture d'autrui.

Outre le fait qu'ils doivent être de grande qualité, accessibles et universels, les services de garde à l'enfance doivent :

- être liés à d'autres services aux collectivités financés par l'État tels que la santé et l'éducation;
- tenir compte des besoins et des priorités des collectivités. Bien que toutes les familles doivent avoir accès à des systèmes de garde d'enfants de qualité, les responsables des services offerts en fonction des besoins constatés dans les collectivités reconnaissent que ces systèmes peuvent être établis différemment, par exemple, dans les collectivités rurales et urbaines.

Selon l'information disponible, pour mieux atteindre tous ces objectifs, on doit s'engager à étendre les programmes de services de garde à l'enfance au secteur des organismes sans but lucratif. Pourtant, de nombreuses collectivités dans l'ensemble du Canada n'ont pas actuellement la capacité nécessaire pour planifier et mettre en place ces services communautaires. Des [ressources et de l'aide destinées aux collectivités](#) sont nécessaires pour soutenir le développement de cette importante infrastructure communautaire.

[Traduction] Au cours des sept dernières années, j'ai voyagé partout au Canada et discuté des initiatives de services de garde et je peux vous dire que la prestation de services de garde de qualité, à prix abordable, et l'apprentissage axé sur le jeu sont tout aussi importants pour les gens de Miramichi que ce ne l'est pour ceux qui élèvent leurs enfants dans une tour d'habitation de Toronto.

Margaret Norrie McCain, ancienne lieutenante gouverneure du Nouveau-Brunswick, *It's time to act on child care*, Guest Commentary in the *Daily Gleaner*, June 24, 2005.

L'investissement public dans les services de garde à l'enfance passe par les dépenses de programme

L'information disponible appuie l'investissement public dans des dépenses de programme pour développer un système de services de garde pancanadien qui est clairement justifié :

- Les premières années formatives de la naissance jusqu'à six ans sont fondamentales pour l'apprentissage tout au long de la vie, le comportement et la santé (CCDS).
- Tous les enfants profitent de services de garde et d'éducation de la petite enfance de qualité, pas seulement des groupes d'enfants ciblés, et tous les parents peuvent faire usage d'information et de soutien pour les aider à élever des êtres sains, bien adaptés et résistants.
- De nombreuses études continuent de démontrer que les dépenses publiques dans de bons services de garde génèrent un rendement économique minimum de deux pour un pour l'ensemble des enfants et de plus de sept pour un pour les enfants à risque.

Les mesures fiscales ne sont pas la solution

Le remplacement d'importantes dépenses de programme par des solutions simplistes et fragmentées ne parviendra pas à fournir aux familles et aux enfants une gamme d'options de services de qualité et universellement accessibles. Par exemple, certaines personnes proposent des mesures fiscales pour inciter davantage de familles à rester à la maison avec leurs enfants. Bien que l'ACPSGE prenne position en faveur d'une politique de soutien aux familles, cette solution ne peut, d'une façon réaliste, remplacer les dépenses publiques dans un système de services de garde pour les raisons suivantes :

1. Des mesures fiscales équitables coûteraient beaucoup plus cher à la population qu'un système complet de services de garde. Par exemple, les économistes estiment que si toutes les mères ayant des enfants âgés de moins de six ans quittaient la population active, le taux d'emploi au Canada déclinerait d'environ 7,5 %. À long terme, cette baisse coûterait à l'économie canadienne plus de 83 milliards de dollars par année (Cleveland et Krashinsky) – soit environ huit fois le coût d'un programme universel de services de garde d'enfants.
2. La majorité des familles souhaitent une forme quelconque de programmes et de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, qu'il s'agisse de parents qui restent à la maison ou qui travaillent. Le taux élevé d'inscription dans les maternelles – un programme non obligatoire de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants – en est un exemple.

Une nouvelle approche en matière de financement est nécessaire : investir dans les services communautaires

Les dépenses publiques dans les services de garde sont biens sûr nécessaires, mais la façon dont les sommes seront investies l'est également. Un système efficace de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants ne peut exister que s'il s'appuie sur une politique publique bien assise. Se contenter d'injecter de nouveaux fonds dans les réseaux fragmentés que nous connaissons actuellement ne produira pas les résultats souhaités pour les enfants et les familles ni les rendements économiques escomptés.

Certaines propositions en matière de dépenses de programme préconisent de laisser aux parents le libre « choix » en versant directement aux parents les sommes qu'ils pourront dépenser à leur gré. Bien que ce type de proposition soit séduisant en apparence, il n'y a là rien de nouveau. Au cours des 30 dernières années, à l'échelle du Canada, le financement des services de garde a résulté principalement des frais imposés aux utilisateurs et des subventions, pourtant, à l'extérieur du Québec, nous n'avons toujours pas :

- de services communautaires stables et intégrés;
- une offre adéquate de services de garde de qualité, à prix abordable;
- d'accès équitable aux places de garde existantes;

- de politique gouvernementale qui permet aux enfants d'avoir un accès égal à des services de garde. Par exemple, les enfants handicapés au Canada peuvent être – et souvent le sont – exclus des programmes de services de garde à l'enfance.

Les principes de la reddition de comptes publics nous conseillent d'investir de nouveaux fonds de la façon qui est la plus susceptible de résoudre ces problèmes. Les provinces ou pays dotés de systèmes efficaces de services de garde en développement, comme le Québec et la Nouvelle-Zélande, affectent un financement public direct important aux programmes communautaires de services de garde. En imposant des frais limités aux parents et en s'engageant à augmenter les subventions pour dépenses courantes, le Manitoba semble décider à aller dans cette direction et mettre en place son propre système de services de garde.

Un financement public direct exige plus particulièrement que les services de garde en milieu communautaire conçoivent des programmes qui répondent aux besoins locaux des familles tout en assurant la qualité, l'abordabilité, l'accessibilité et l'universalité des services. Cette approche établit des liens clairs entre l'investissement public et son incidence sur la population. Il peut être nécessaire d'accorder des subventions individuelles pour faciliter l'accès à certaines familles et d'imposer des frais modérés aux utilisateurs. Toutefois, pour s'assurer qu'une gamme de services de garderie et de services de garde en milieu familial de qualité est offerte aux collectivités, on doit prévoir pour les programmes un financement public direct, substantiel et durable et rendre des comptes à cet égard.

Une approche universelle est nécessaire en matière de services de garde

Un nombre croissant d'études confirme que des services de garde de qualité profitent à toutes les classes sociales et économiques. Les avantages sont procurés aux enfants, aux familles et à la société en général. C'est pourquoi l'investissement public dans des services de garde de qualité doit prendre appui sur des principes d'abordabilité et d'accessibilité pour tous – autrement dit, d'universalité.

Il peut également être nécessaire d'intervenir de façon ciblée dans certaines collectivités afin de réduire au minimum les obstacles à l'accessibilité. Cela dit, il faut adhérer d'abord et avant tout au principe d'universalité, autrement, les critères utilisés pour tenter de déterminer et d'orienter les fonds publics vers les enfants et les familles « à risque » rateront toujours la cible à bien des égards. Les seuils de revenu servant à déterminer l'admissibilité désavantageront plus particulièrement les familles qui se situent juste au-dessous du seuil d'admissibilité alors que le ciblage conduit au rejet de ceux qui ont droit à une aide publique restreinte et limitée.

Enfin, les approches ciblées ne tiennent pas compte du fait que les services de garde de qualité ne sont pas financièrement accessibles à la majorité des familles ayant de jeunes enfants. Les adultes invoquent souvent le coût des services de garde pour retarder la décision d'avoir des enfants ou pour décider d'en avoir peu, ce qui contribue à la baisse de la natalité au Canada.

[Traduction] Pas moins du quart des jeunes enfants canadiens peuvent être vulnérables du point de vue développemental à leur entrée à l'école... même si on remarque que le degré de risque est le plus élevé dans les quartiers les plus pauvres, le plus grand nombre d'enfants à risque est dispersé dans les quartiers de classe moyenne... ces observations illustrent clairement qu'il est temps de mettre au point un système d'accès universel, financé par l'État, aux services de développement, d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et ce, de la naissance jusqu'à l'âge scolaire.

Clyde Hertzman, *Making Early Childhood Development a Priority: Lessons from Vancouver*, May 2004

Mettre en place des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Étant donné l'écrasant volume d'informations sur le besoin en services de garde et les avantages qui en découlent, il est heureux d'apprendre que le Canada s'apprête finalement à aller de l'avant. Les engagements financiers du Canada à l'égard des services et du soutien aux familles et aux jeunes enfants ont augmenté au cours des dernières années et certaines provinces et territoires ont commencé à élaborer et à mettre en place des stratégies détaillées en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en milieu communautaire.

Les objectifs d'une approche nationale en matière de services de garde sont décrits sommairement dans un document de stratégie de l'ACPSGE, intitulé *Stratégie canadienne en matière de garde à l'enfance : Cadre d'action proposé* (novembre 2004). Cette stratégie a été élaborée au fil d'une démarche de participation citoyenne d'une année. Ses éléments s'inspirent de recherches étayant les facteurs inhérents à des services de garde de bonne qualité, ainsi que de leçons apprises de pays dotés de systèmes de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants intégrés. Les propositions s'adressent au gouvernement du Canada et concernent plus précisément des mesures à prendre à l'extérieur du Québec. (L'ACPSGE appuie l'accès du Québec au financement fédéral pour promouvoir sa politique familiale globale).

Notre stratégie présente un calendrier étalé sur quinze ans concernant un nouveau programme fédéral de financement des services de garde et une loi qui permettrait d'assurer la prestation au sein des collectivités de services de qualité en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Ces services seraient accessibles à tous les enfants de moins de six ans, que ce soit à temps partiel ou à temps plein. Cette stratégie prévoit également des politiques qui aideront les parents à concilier les responsabilités professionnelles et familiales.

Nous avons tous beaucoup de travail à faire pour atteindre les objectifs fixés en matière de services de garde. Le tableau ci-dessous résume notre évaluation de l'investissement public courant du gouvernement fédéral et des politiques connexes ainsi que des initiatives en matière de reddition de comptes par rapport aux objectifs de l'ACPSGE :

	Objectifs de l'ACPSGE	État actuel
Investissement public	Stratégie étalée sur 15 ans comportant des augmentations annuelles, 5 milliards étant prévus sur cinq ans et 10 milliards sur 15 ans	Stratégie quinquennale comportant des augmentations annuelles, 1,5 milliard de dollars étant prévu d'ici 5 sans; aucune autre contribution financière n'est prévue
Politique gouvernementale	Loi fédérale ayant des normes qui garantissent la qualité, <u>l'universalité</u> et l'accessibilité des programmes et des programmes axés sur le développement; étendent les programmes de services de garde au secteur des organismes sans but lucratif; prévoient un financement direct des services, les parents assumant 20 % du coût total	Ententes bilatérales avec certaines provinces; investissement dans des services de garde réglementés requis, en fonction des principes de qualité, <u>d'universalité</u> et d'accessibilité et de développement; engagements variables quant à l'extension de ces services au secteur des organismes sans but lucratif; financement direct des services non requis; l'universalité n'est pas un principe clairement énoncé .
Reddition de comptes publics	Les provinces et les territoires doivent élaborer des stratégies quinquennales comportant des objectifs, des échéanciers et des cibles; les gouvernements rendent compte de leurs interventions aux assemblées législatives et à la population	Les provinces ayant conclu des ententes bilatérales doivent s'engager à élaborer des plans d'action ; les gouvernements rendent compte de leurs actions à leur population respective

Prochaines étapes concernant les services de garde : recommandations

Pour atteindre les objectifs en matière de services de garde, le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces et les territoires, doit prendre les mesures suivantes :

1. Politique gouvernementale et obligation de rendre des comptes

- Élaborer une loi qui assure que tous les enfants au Canada ont accès à des services de qualité en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans leurs communautés, et que ces services sont étendus au secteur des organismes sans but lucratif.
- Entre-temps, continuer d'aller de l'avant avec les provinces et les territoires qui se sont engagés à développer leurs systèmes réglementés de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en ratifiant davantage d'ententes bilatérales.
- Renforcer les exigences en matière de reddition de comptes en incluant à tout le moins l'obligation de rendre compte aux différentes assemblées législatives.
- Exiger des provinces et des territoires des plans d'action qui démontrent clairement comment les objectifs à l'égard de la qualité, de l'abordabilité, de l'accessibilité et de l'universalité seront planifiés et surveillés avec un financement public accru. Chaque province et territoire définira bien sûr ses priorités et approches, puisque les services de garde sont de compétence provinciale. Comme l'illustre ce qui a été fait jusqu'à présent par certaines provinces, différentes approches peuvent tout de même mener à la réalisation des mêmes objectifs globaux pour tous les enfants du Canada.

2. Investissement public

En vue de soutenir les engagements en matière de politique gouvernementale et de reddition de comptes et de réaliser les objectifs de l'ACPSGE, le gouvernement fédéral doit augmenter son investissement. Celui-ci doit être maintenu à long terme et de nouvelles ressources et mesures de soutien sont requises pour répondre aux besoins des Autochtones et des régions rurales et éloignées, et pour créer des services destinés aux enfants d'âge scolaire.

En 2005-2006, un montant total de 1,425 milliard de dollars a été alloué aux provinces et aux territoires pour le financement des programmes et des services de développement de la petite enfance, y compris les services de garde. Bien que les provinces et les territoires peuvent décider de consacrer la totalité de ce financement aux services de garde, un montant de 925 millions de dollars est précisément prévu pour accroître les services réglementés d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

L'objectif visé serait d'augmenter de 5 milliards de dollars, d'ici la fin des cinq prochaines années, le financement annuel des services de garde des provinces et des territoires et de 10 milliards de dollars d'ici 15 ans. En utilisant comme point de départ les 925 millions de dollars actuels, il faudrait en plus recevoir annuellement du gouvernement fédéral un montant d'environ 900 millions de dollars et ce, chaque année pendant plusieurs années. Dans le budget fédéral de 2006, le financement accordé aux provinces et aux territoires devrait donc s'élever à environ 1,825 milliard de dollars.